

# MESSAGER DE TAHITI

*Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.*

PARAISANT TOUS LES SAMEDIENS A 3 HEURES DU SOIR.

MATANUI 18. — N° 42.

## TE VEA NO TAIIITI.

Mahana mat te moe 100.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Un an ..... 16 fr.  
Six mois ..... 8 fr.  
Trois mois ..... 4 fr.

Un numéro ..... 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser  
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (au comptant):

Les petites ..... 1 franc le tiers.

Les annonces de 20 francs ..... 1 franc le tiers.

Les annonces recouvertes se paient au quart de prix de la dernière insertion.

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Décret nommant un huissier. — Départ pour Valparaiso. — Décret pour l'entrée. — Avis impérial. — **PARTIE NON OFFICIELLE.** — Nouvelles locales. — La colonisation en Australie. — Mouvements du port. — Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu la demande du sieur Neppveur (Georges) sollicitant les fonctions d'huissier.

Vu l'article 36 du décret du 18 août 1868 portant organisation judiciaire dans les Établissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 24 avril 1843, ensemble l'article 6 du décret du 14 janvier 1860;

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

Par la présente, nous avons décrété et résolu:

Art. 1<sup>er</sup>. Le sieur Neppveur (Georges) est nommé huissier près les tribunaux institués à Papeete.

Art. 2. Le procureur impérial, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Messager* et insérée au *Bulletin officiel des Établissements*.

Papeete, le 12 octobre 1869.

DE JOUCLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial:  
Le Procureur impérial, Chef du service judiciaire,  
Hourea.

### ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

#### POSTE AUX LETTRES.

L'aviso *Lamotte-Piquet* partira prochainement pour Valparaiso et se chargera de la correspondance.

Un avis ultérieur annoncera le jour de son départ.

#### Service des Contributions.

Nous croyons utile de donner quelques explications pour faire suite au tableau de mouvement commercial inséré au *Messager* du 9 octobre courant :

#### Droits perçus à l'entrée.

Ces droits ne sont perçus que sur les marchandises admises à la consommation ou transbordeées; celles restant à bord n'y sont pas soumises.

Il est exigé du commerce importateur une somme de 78,000 francs, partant répartie entre tous les commerçants de 1<sup>re</sup> classe. Le taux des droits perçus pour le 1<sup>er</sup> semestre 1869 s'est élevé à 5 fr. 88 p. 100, tend à diminuer au fur et à mesure de l'augmentation des importations.

Il est par contre un droit fixe sur les spiritueux de 50 c. par litre; mais le produit de ce droit vient en deduction de la dette somme de 75,000 francs exigée du commerce. Les vin, bière, vermouth ne sont pas soumis à ce droit et sont considérés comme marchandises séchées.

### DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES

Depuis quelque temps, les incendies se multiplient dans les montagnes et montent à chaque instant les habitations. On rapporte à bout les secours que les incendies, par propagation, même dans les champs, sont générés par la loi et punis, d'après l'article 128 du Code pénal, d'une amende de 50 à 500 francs.

Toute personne trouvée en contravention à l'article précédent sera poursuivie immédiatement.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### Papeete, le 16 octobre 1869

Lundi dernier, M. le contre-amiral Clouzot, commandant en chef la division navale du Pacifique, offrit à bord de l'*Astree* un dîner à S. M. la Reine Pomare et aux membres de sa famille.

Toute la société de Tahiti avait été invitée pour le soir à une fête à bord de cette frégate. Le gaillard d'œuvre était transformé en une salle de bal du meilleur goût.

A huit heures et demie, les invités commencèrent à arriver, et la musique donna la signal de la danse, qui se prolongea jusqu'à trois heures du matin.

#### La colonisation en Australie.

On écrit de Brisbane (Australie), le 23 mars, au *Journal officiel*:

Le développement des diverses provinces qui forment le continent australien est digne de la plus sérieuse attention, aussi bien au point de vue de l'accroissement de la population qu'en raison des

produits que ces pays expédient en Europe. En 1770, le capitaine Cook découvrit la Nouvelle Hollande et l'appela à Botany Bay, où il déclara aujourd'hui l'opulente ville de Sydney. Au commencement de l'année 1788, l'expédition scientifique de l'*Informatrice Lapérouse*, fit pour la même rade, presque en même temps que le gouverneur Phillip, amarré avec un 550 tonnards dans deux voiles, destiné à la fondation d'une colonie pénitentielle. Depuis lors, il convoya des colonies libres se joignirent aux arrivages des convicts, qui ont fini par se fondre dans la masse des immigrants, et aujourd'hui l'Australie confirme la population de 1,500,000 habitanls. La Nouvelle-Galles du Sud, capitale Sydney, compte seuls 411,000 habitans, et son étendue est si considérable que les colons de la partie nord-est, se trouvant trop éloignés du siège du gouvernement, demandèrent et furent autorisés à former, en 1855, une nouvelle province qui prit le nom de Queen's Land et a pour chef-lieu la ville de Brisbane.

Un moment de sa création, la Terre de la Reine (Queen's Land), dont la superficie est au moins trois fois égale à celle de la Grande-Bretagne, n'avait que vingt mille habitants. En dix ans, leur nombre s'est élevé à quatre-vingt-dix mille. La province est régie par un gouvernement et un parlement local composé de deux chambres. Les villes de Brisbane, Drayton, Warwick, Gayndah, Gladstone, Rockhampton et plusieurs autres se construisent rapidement. La capitale, située au bord de la rivière dont elle a gardé le nom, n'est qu'à quelques lieues de la mer et possède pour port la magnifique baie de Moreton, qui est si sûre et d'un accès si facile, que nous avions vu, entrer, il y a quelques semaines, sans le secours des pilotes, deux très-grands steamers de la marine royale, l'*Himalaya*, qui atteignit 3,500 tonnes et peut recevoir 1,600 personnes à bord, et le *Monarch*, qui a rapporté de sa topographie et des productions, de très-graves anomalies avec la Haute-Californie. Depuis le début de nos relations avec l'Angleterre, dans l'Australie, on dépasse pas 1,000 mètres, jusqu'au littoral, le long de vastes prairies naturelles arrosées par une foule de rivières, telles que celles de la Condamine, de Brisbane, de Victoria, de Burnett, de Dawson et de Nogoa. Ces prairies sont singulièrement propres à l'élevage du bétail, et la province possède déjà plus de 6 millions de moutons, 1 million de bêtes à cornes et 36,000 chevaux. La grande chaleur y est modérée par les brises venant du large; aussi y rencontre-t-on également les plantes tropicales et celles de la zone tempérée. Le coton surtout a donné des résultats excellents, et on le cultive sur une plus grande échelle; 60,000 livres expédiées en Angleterre l'an dernière, comme ceci, ont été trouvées de bonne qualité. La canne à sucre est l'objet de soins particuliers, et la partie de l'augmentation de la production indigène se trouve dans la diminution de l'importation étrangère. La récolte du blé, d'un bon poï et des meilleures sortes, se calcule sur le rendement de quinze boisseaux par acre, et pour ce qui est de la vigne, les récoltes d'iodium ont déjà été une énorme et une réelle réussite.

L'administration vient de publier les tableaux officiels du commerce de la colonie pendant l'année 1868. Les importations ont atteint le chiffre de 1,889,625 liv. sterl., et les exportations celle de 2,086,363 livres. Ces chiffres sont considérables, en regard à celui de la population. La ville de Brisbane figure pour les deux tiers dans le commerce général. Rockhampton, Maryborough et Cleveland viennent ensuite. La laine est toujours le principal article d'exportation. En 1867, on en avait expédié pour une valeur de 1,420,000 liv. sterl. Les mines d'or, d'argent, de cuivre et de plomb commencent à être sérieusement exploitées. Comme en Californie, l'or se trouve tantôt en grumeaux, dans les terrains d'alluvion, tantôt sous la forme de quartz aurifère. Les gisements de Gypsey, de Chasworth et Cape River ne le cèdent en rien à ceux de Rio Sacramento. L'exportation de la poupre d'or qui, en 1867, n'avait été que de 189,348 livres en poids, est montée en 1868, à 593,516 liv. L'exportation de cuivre a été de 72,000 livres. On n'a point encore signalé de gisements de cuivre, mais sur la côte, à 50 lieues devant Sydney, les mines de Newcastle donnent 30,000 tonnes de charbon par mois. La mine de Warralibby semble pour fournir 16,000 tonnes par mois. Il y a là de quoi approvisionner largement les industries australiennes.

D'après ce qui précède, on voit que des sept provinces qui forment le nouveau continent du Sud, la Terre de la Reine n'est pas une des moins favorisées; mais, comme les autres, elle ne doit pas oublier que l'agriculture et l'éducation des meilleures races de l'espèce ovine renforcent les sources les plus assurées de sa richesse et de sa prospérité. La société d'acclimation de Brisbane l'a bien compris, et elle a déjà fait de grands sacrifices pour faire arriver dans son jardin les plantes et les animaux d'Europe, d'Inde, de Chine, du Japon et d'Amérique qui ont semblé avoir le plus d'avvenir dans le pays. Le parlement, par un acte récent, a donné les plus grands encouragements à l'immigration européenne. Des passages gratuits seront concédés dans certains cas, et, dans d'autres, le prix de la traversée d'Angleterre est abaisse à huit livres sterling pour les hommes et à quatre livres pour les femmes et les enfants. Les écoles, les établissements d'instruction supérieure sont en progrès, y a donc école des arts et métiers, des cours d'agriculture et d'horticulture. Au point de vue artistique même, Brisbane n'est pas trop en retard. Les chemins de fer se développent rapidement, et le gouvernement de la colonie a inauguré, le 11 de ce mois, quarante-six milles nouveaux de la ligne qui relie Brisbane, Ipswich, Warwick et Allora.

## MÉMOIRES DU PORT DE PAPEETE

Le vendredi 9 au jeudi 16 octobre 1869 inclus.

## NAVIRE DE GUERRE ENTRE

Voici une affiche Lamothe-Piquet, commandé par M. Marc Saint-Hilaire, décret de vaisselle, ven des Gambier.

## COÛT LOCAL ETATÉ.

13 oct. Côte local Ester, de 41 ton., pat. Leguen, ven. de Taravai en 2 jours; passeur indigène.

## NAVIRES DE COMMERCE ENTRE.

9 oct. Coûte du Protect. Otrirai, de 42 ton., cap. Martin, ven. de Koukura en 3 jours.

12 oct. Goëf. du Protect. Ralata, de 48 ton., cap. Falconer, ven. de Honohine en 3 jours.

12 oct. Coûte du Protect. Loutia, de 16 ton., cap. Mantor, ven. de Rapa en 13 jours; 2 paix. Indigène.

## NAVIRES DE COMMERCE ENVERS.

10 oct. Goëf. du Protect. Tumare, de 21 ton., cap. Campbell, all. ven. Hessou le ven.

12 oct. Goëf. du Protect. Eliza, de 10 ton.; cap. Hunter, all. Kourut; 85 paix. Indigène.

12 oct. Goëf. du Protect. Ecolot, de 81 ton., cap. Krann, all. Mahiniki; 5 paix. M. Hail et ses familles et 3 indigènes.

12 oct. Goëf. du Protect. Pare, de 12 ton., pat. Mar. all. aux Tuamotu; 1 paix. Indigène.

## NAVIRES DE COMMERCE SORVÉS.

10 oct. Goëf. du Protect. Tumare, de 21 ton., cap. Campbell, all. ven. Hessou le ven.

12 oct. Goëf. du Protect. Eliza, de 10 ton.; cap. Hunter, all. Kourut; 85 paix. Indigène.

12 oct. Goëf. du Protect. Ecolot, de 81 ton., cap. Krann, all. Mahiniki; 5 paix. M. Hail et ses familles et 3 indigènes.

12 oct. Goëf. du Protect. Pare, de 12 ton., pat. Mar. all. aux Tuamotu; 1 paix. Indigène.

## COÛT LOCAL ETATÉ.

12 oct. Goëf. du Protect. Ralata, de 18 ton., cap. Falconer.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

## AVIS.

**L**e greffier du tribunal de commerce des États du Protectorat, soussigné, à l'honneur MM. les créanciers à la faillite Alfred Waley Hort que la vérification, suivie de l'affirmation des créances, se continuera à partir du lundi 18 octobre et les jours si nécessaires.

254-16Oct-1

VICTOR DUPOND.

## VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

Il sera procédé, le mardi vingt-six octobre mil huit cent vingt-neuf, à huit heures du matin, en l'absence des créoles du tribunal civil de première instance des États du Protectorat des îles de la Société, réunis en la ville de Papeete, au palais de justice, à l'audition, au plus court et dernier échéancier, des immeubles ci-après désignés, appartenant à M. Alfred Waley Hort, négociant, demeurant et domicilié en cette ville de Papeete, déclaré en état de faillite, et tels composés :

1. Un immeuble, sis au 10 rue de la République à Papeete, et appartenant à M. Alfred Waley Hort, négociant, et appartenant au Fonds auquel Napoléon, de Papeete aux propriétés et maisons de l'industrie Artigas, du nord à la propriété de Brander, et du sud à la Rue de la Cathédrale.

2. D'une grande maison, édifiée sur lotus terrains, ayant sa principale façade sur la baie de Papeete, avec varangue tant sur cette façade que sur celle qui donne sur la Rue Lézat, située au 28 quai de l'Anse de l'île de Maré, à Papeete, un premier étage affecté au logement de maitre, et une maisonnette dessous; ladite maison étant construite en bois et couverte en tuiles, et possédant un étage sous combles; d'une grande entrée à deux portes, et deux portes d'entrée aux grandes; d'une écurie deux portes et deux servent actuellement de dépôt de marchandises; d'un hangar et une cuisine; les magasins, écurie, décris à l'article 1<sup>er</sup> de la loi sur la construction, et ils sont également construits en bois et couverts en planches;

D'un terrain ou quai d'accostage, construit en pierre par les soins de M. H. Brandt, et possédant un étage d'habitation, et deux étages de bureaux et de celliers, ainsi qu'à l'arrière vis-à-vis de la dernière citée au no 2, mais de l'autre côté du quai Napoléon qui sépare les deux immeubles; de plus, ce terrain qui nous comprendraient aussi aux deux bords, le tout aussi qu'à la sur-jongeure terrains Artigas, plus amplement décrit à l'article 1<sup>er</sup> de la loi sur la construction, et ils sont également construits en bois et couverts en planches;

D'un terrain ou quai d'accostage, construit en pierre par les soins de M. H. Brandt, et possédant un étage d'habitation, et deux étages de bureaux et de celliers, ainsi qu'à l'arrière vis-à-vis de la dernière citée au no 2, mais de l'autre côté du quai Napoléon qui sépare les deux immeubles; de plus, ce terrain qui nous comprendraient aussi aux deux bords, le tout aussi qu'à la sur-jongeure terrains Artigas, plus amplement décrit à l'article 1<sup>er</sup> de la loi sur la construction, et ils sont également construits en bois et couverts en planches;

Ces immeubles, soit 60 salles à la régence de M. John Brander, négociant amateur, dénommé, et domicilié en la ville de Papeete, le 10 ton., créancier inscrit au 1<sup>er</sup> étage de la Rue Thibault, et possédant un étage au-dessus de l'immeuble du Protecteur des îles de la Société, réunis à Papeete, y demeurant ici, remplissant les fonctions d'avocat près les tribunaux et de juge de titulaire, et ayant son cabinet dans la même ville de Papeete, et Alfred Waley Hort, négociant, demeurant et domicilié en la ville de Papeete, le tout aussi qu'à la sur-jongeure terrains Artigas, plus amplement décrit à l'article 1<sup>er</sup> de la loi sur la construction, et ils sont également construits en bois et couverts en planches;

Et d'un autre bâtiment ayant lieu sur la même à pris, fixé par le créancier poursuivant, et sans autre frais.

Fait et réglé par moi avoué poursuivant le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

219-2Oct-1-2

T. VAN DER VEENE.

## DE PAR L'EMPEREUR, LA LOI ET JUSTICE.

**V**eille par autorité de justice. — On fait savoir que le vendredi vingt-deux octobre courant, heure de midi, il sera procédé à la vente, par autorité de justice, dans la demeure du sieur A. Sing, débiteur de loissons, Rue Bonard, de tables, bancs, lampes, huile, gênevre, vaisselle, etc.

Le tout payable au comptant, avec des pourcent sur les sommes de vente.

255 L'Échiquier, G. NEPVILLE.

**L**es personnes qui doivent à la succession de feu Gibson sont informées que les comptes sont entre les mains de M. John Osborne pour recevoir le meublé, par ordre de MM. Byrnes et Dunnett, curateurs de ladite succession.

Papetoa, 15 oct. 1869.

256-16Oct-2

**L**es indigènes propriétaires de Mahina qui ont vendu des terres dans ce district, soit à la Caisse agricole, soit à M. Brander, sont priés de se trouver à Mahina mercredi, le 20 de ce mois, pour signer les actes de vente et toucher le restant des sommes qui leur reviennent sur le prix de leurs terres.

257

Parties interested to the estate of the late Andrew Gibson, Esq., are respectively informed that the accounts are in the hands of Mr. John Osborne for collection, by order of the trustees, Messrs. Byrnes and Dunnett.

Papetoa, Oct. 15, 1869.

L'Échiquier, G. NEPVILLE.

256-16Oct-2

**T**he persons who owe to the estate of the late Andrew Gibson, Esq., are respectively informed that the accounts are in the hands of Mr. John Osborne for collection, by order of the trustees, Messrs. Byrnes and Dunnett.

Papetoa, Oct. 15, 1869.

L'Échiquier, G. NEPVILLE.

256-16Oct-2

**T**he persons who owe to the estate of the late Andrew Gibson, Esq., are respectively informed that the accounts are in the hands of Mr. John Osborne for collection, by order of the trustees, Messrs. Byrnes and Dunnett.

Papetoa, Oct. 15, 1869.

L'Échiquier, G. NEPVILLE.

256-16Oct-2

## BÂTIMENTS SUR RADE.

## DU GÈRE.

21 oct. Frégate à hélice Duchayla, commandée provisoirement par M. Pranquet, capitaine de frégate.

22 oct. Frégate à hélice Attribé, portant le pavillon du contre-amiral Clout, commandé par M. Peyron, capitaine de vaisseau.

10 sept. Frégate à voiles Cleopatra, commandé par M. Gardette-Frey, lieutenant de vaisseau.

27 sept. Aviso à hélice D'Entrecasteaux, commandé par M. Prouhet, lieutenant de vaisseau.

9 oct. Avise à hélice Lamothe-Piquet, commandé par M. Marc Saint-Hilaire, lieutenant de vaisseau.

## COÛT LOCAL.

13 oct. Côte local Ester, de 41 ton., pat. Leguen,

## NE CONVERSE.

24 sept. Goëf. à voiles D'Entrecasteaux, de 20 ton., cap. Roche.

27 sept. Goëf. à voiles D'Entrecasteaux, de 20 ton., cap. Turner.

29 sept. Goëf. du Protect. Eugénie, de 20 ton., cap. McGrath.

3 oct. Goëf. du Protect. Walfred, de 70 ton., cap. Gilkey.

3 oct. Goëf. du Protect. Walfred, de 70 ton., cap. David.

5 oct. Cabot du Protect. Léonidas, de 11 ton., cap. Valens.

5 oct. Cabot du Protect. Morning Star, de 11 ton., cap. Tebranoro.

5 oct. Goëf. du Protect. Hornet, de 28 ton., cap. Falconer.

6 oct. Goëf. du Protect. Walfred, de 70 ton., cap. Gilkey.

9 oct. Goëf. du Protect. Otrirai, de 42 ton., cap. Martin.

12 oct. Goëf. du Protect. Ralata, de 16 ton., cap. Mantor.

## 256-16Oct-1

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

## LES DÉBITEURS DE LA FAILLITE A.-W. HORT SONT

invités à solder leurs comptes dans le plus bref délai.

*Les syndics de la faillite,*

ADAM KULZYCKI,

A. MANSON.

## VENTE AUX ENCHÈRES

**M.** P. Bonneau, commissaire-priseur, a reçu des syndics de la faillite A. W. Hort de vendre, le 21 octobre et jours suivants, à midi, dans les magasins situés sous Napoléon, les marchandises suivantes:

Succès, Mélasse,

Rhum, Cognac,

Conseillers, Preserves,

Indiens, Cordage,

Nates de Chine, Prints,

Quinquale, China mattes,

Vermore, Irenaceous,

Canettes, Glissware,

Etc., etc., etc., Tinware,

Les conditions seront expliquées à la vente.

256-16Oct-1

**M.** P. Bonneau, licensed auctioneer, has received instructions from the syndics of the insolvent estate of A. W. Hort to sell, on the 21st of October and following days, at 12 o'clock, at the stores, under Napoleon, the whole of the stock, consisting of

Succès, Mélasse,

Rhum, Preserves,

Cognac, Cordage,

Conseillers, Prints,

Indiens, China mattes,

Nates de Chine, Irenaceous,

Quinquale, Glissware,

Vermore, Tinware,

Etc., etc., etc., Tinware,

Conditions explained at time of sale.

## VENTE OU LOCATION DE TERRES. — HOO RAA E TE TABARU RAA FENUA

**L**'indigène Metuaire a Papaoa, his demeure à Faa, est dans l'intention de vendre à la Caisse agricole la terre Aaveara, située dans le district de Faa et non inscrite.

**L'**indigène Teau, demeurant à Papaoa, est dans l'intention de vendre à M. Brander la terre Tepaoate, située dans le district de Mahina et non inscrite.

**L'**indigène Etata, demeurant à Mahina, est dans l'intention de vendre à M. Brander la terre Apouera, située dans le district de Mahina et non inscrite.

**L'**indigène Mare Huruman a Teau, demeurant à Mahina, est dans l'intention de vendre à M. E. Gibson, fils de Tapati, les terres Nautaa, Tearamoa et Tatuanai, situées dans le district de Mahina et non inscrites.

**L'**indigène Teata, demeurant à Mahina, est dans l'intention de vendre à M. E. Gibson, fils de Tapati, la terre Atimava, située dans le district de Mahina et non inscrite.

**L'**indigène Ara a Pohuetos, demeurant dans le district de Pauanai, est dans l'intention de vendre à M. Clark la terre Irihihiroa, située dans le district de Pauanai et inscrite sous le n° 220.

**L'**indigène Ara a Pohuetos, demeurant à Pauanai, et le sieu Pohuetos, la terre Irihihiroa, située dans le district de Pauanai, est dans l'intention de vendre à M. Clark la terre Irihihiroa, située dans le district de Pauanai et inscrite sous le n° 220.

**T**he opus nel Metuaire e sia Mahina, 1, te hoo au sia M. Brander e te feaua a Apouera, te val i te matuaia e i Mahina e arie i tomute hi.

**T**he opus nel Etata e sia Mahina, 1, te hoo au sia M. Brander e te feaua a Apouera, te val i te matuaia e i Mahina e arie i tomute hi i te n° 290.

**T**he opus nel Mare Huruman a Teau, e sia i Mahina, 1, te hoo au sia M. E. Gibson, filo iai Tapati; i te manea rau a Nautaa, Tearamoa e Tatuanai, te val i te matuaia rau a Mahina e arie i tomute hi i te n° 290.

**T**he opus nel Teata e Tomore a Pauanai, e sia i Pauanai, 1, te hoo au sia M. Clark e te feaua a Irihihiroa, te val i rotu i te matuaia rau a Pauanai e arie i tomute hi i te n° 220.

263

## ENREGISTREMENT DE TERRES. — TOMITE RAA FENUA.

**L'**indigène Tetamatera a Hitiua, sua, demeurant à Pa, est dans l'intention de faire inscrire son nom la terre Paetah, située dans le district d'Aru et enregistrée au nom de son frère Temano Maihihi Pihapi, décédé.

**T**he opus nel Tetamatera a Hitiua, sua, e sia Pa, 1, te hoo au sia M. Clark i te feaua rau a Paetah, te val i rotu i te matuaia rau a Paetah e arie i tomute hi i te n° 220.

264